



PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 avril 2023

Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire

Membres présents :

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1^{er} Adjoint), MAHLER Etienne (2^{ème} Adjoint), MERCKLING Claude (3^{ème} Adjoint)
Mmes BALZER Vanessa, CURTO Aïcha, MERCKLING Stéphanie et RECHT Anne
MM. KUHM Pierre et JACKY Olivier

Membre excusé :

Date de convocation : 30 mars 2023

Ouverture de la séance : 20 h 20

M. le Maire ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme CURTO Aïcha

Ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Affectation du produit de chasse
- 3) Vote des taux d'imposition des taxes locales 2023
- 4) Compte de gestion 2022 – Information indemnités élus – Compte administratif 2022 – Affectation du résultat 2022 – Budget primitif 2023
- 5) Contrat Territoire Ouest Alsace
- 6) Divers
 - DIA

Objet 1 : Approbation et signature du procès-verbal

Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la séance du 17 mars 2023. Le Maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature de ce même procès-verbal.

Objet 2 : Affectation du produit de la chasse - 2023

M. le Maire informe les conseillers du montant des cotisations foncières pour la commune de Schillersdorf communiqué par la Caisse

d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin qui est dû par les propriétaires de terrains non bâtis : il est de 12.486,00 € pour l'exercice 2023, soit un montant stable par rapport à l'exercice 2022.

Comme tous les ans, il convient de décider quelle part du produit de la location de chasse, à savoir 8.050,00 €, sera affecté pour couvrir ce montant.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité, d'affecter la moitié du produit de la chasse en couverture de la cotisation à la Caisse Accident Agricole, soit un montant de 4.025,00 € qui sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2023.

Objet 3 : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2023

Par délibération du 5 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 24,42 %

TFPNB : 35,98 %

L'information est communiquée que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

M. le Maire propose, suite à ces informations et à la réunion de la commission finances du 29 mars dernier, de maintenir les taux pour 2023 à leur valeur de 2022 et donc de fixer les taux d'imposition suivants :

- TH : 14,74 %
- TFPB : 24,42 %
- TFPNB : 35,98 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition en 2023 à :

- Taxe d'habitation - TH : 14,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties – TFPF : 24,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFPNB : 35,98 %

Objet 4 : Compte de gestion 2022

Le Compte de Gestion 2022 transmis par le trésorier est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux, étant entendu que les écritures et le résultat communiqués sont identiques au compte administratif.

Objet 5 : Compte administratif 2022

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2022 et donne lecture des dépenses et recettes réalisées.

Il donne également information aux conseillers de l'état annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus de la commune pour l'exercice 2022 selon les dispositions demandées par l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. KRAPFENBAUER Marc, Maire quitte la salle et le Conseil Municipal sous la présidence de M. Pascal VAUBOURG, Adjoint au Maire, approuve le Compte Administratif 2022 arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 274.912.48 €
- Recettes de fonctionnement : 331.457.07 €
- Soit un excédent de fonctionnement de : 56.544.59 €
- Dépenses d'investissement : 233.591,80 €
- Recettes d'investissement : 138.678.36 €
- Soit un déficit d'investissement de : 94.913,44 €

Ceci représente donc un déficit pour l'exercice 2022 de 38.368,85 €.

En tenant compte des résultats de l'exercice 2021, le résultat global de clôture pour 2022 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement : 212.309,61 €
- Déficit d'investissement : 62.977.67 €

Soit un excédent global de clôture de : 149.331.94 €

Objet 6 : Affectation du résultat 2022

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité des voix, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 212.309,61 €

- 165.381,94 € en report à nouveau (compte 002)
- 46.927,67 € en affectation au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement minoré de l'excédent des restes à réaliser 2022, soit 16.050,00 €.

Déficit d'investissement : 62.977,67 €

- Montant comblé par l'affectation au compte 1068 de 46.927,67 € (en tenant compte des restes à réaliser excédentaires pour un montant de 16.050,00 €).

Objet 7 : Budget primitif 2023

M. le Maire présente le projet du Budget Primitif 2022 aux conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 445.000,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 184.000,00 €

Objet 8 : Contrat de territoire Ouest Alsace Saverne - Molsheim avec la Collectivité Européenne d'Alsace

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...);
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

Enjeu attractivité : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attrayant.

Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

Enjeu environnement et écologie : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Schillersdorf de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- approuve le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - La définition d'enjeux et objectifs partagés et validés ;
 - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat, la co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace et la possibilité d'un accompagnement financier de certains projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
 - autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
 - charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Objet 5 : Divers

M. le Maire communique différentes informations aux conseillers municipaux :

- Il précise notamment avoir été contacté par le boulanger de Reipertswiller qui propose de vendre ses produits sur Schillersdorf les samedis de 5h45 à 8h30. Après en avoir discuté, il est décidé de donner l'accord pour cette prestation et de proposer la place de la mairie comme lieu de stationnement.
- Les travaux de rénovation prévus dans l'appartement au 20 rue du Pasteur Schroeder (au-dessus de la MAM) sont énumérés (mise en place de faux-plafond, mise en peinture, rénovation du réseau d'électricité, rénovation de la salle d'eau et de la cuisine, réfection du parquet existant...), étant entendu que ces travaux ne pourront être lancés que si la totalité des subventions prévues pour les travaux d'aménagement de la MAM sont perçues.
- Extinction de l'éclairage public : les travaux de mise en place des horloges astronomiques étant enfin en cours de réalisation, il est confirmé que l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 5h00 dans toutes les rues de la commune à compter du jeudi 13 avril 2023. Une information sera communiquée à tous les habitants et des affiches mises en place.
- Il est signalé que la vente bois aura lieu le vendredi 14 avril 2023 à 20h00 à la Salle Polyvalente de Schillersdorf avec la précision que pour Schillersdorf il n'y a que 5 lots de grumes à la vente.
- En raison des masses de déchets verts déposés en bordure de la Moder en prolongement de la station d'épuration de Menchhoffen, il est décidé de mettre en place des panneaux interdisant tout dépôt dans le but de maîtriser ces dépôts sauvages.

Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal :

M. le Maire informe les conseillers d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner – droit de préemption urbain) qui a été prise en date 27 mars 2023, ceci dans le cadre de ventes de biens, la commune renonce ainsi au droit de préemption urbain. Il s'agit de la transaction suivante :

1. DIA 1/2023 – Vente de la maison du 3 route de Mulhausen

La séance est levée à 22 h 45

Feuillet de clôture de la séance du 5 avril 2023 :

Rappel des délibérations prises :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Affectation du produit de chasse
- 3) Vote des taux d'imposition des taxes locales 2023
- 4) Compte de gestion 2022 – Information indemnités élus – Compte administratif 2022 – Affectation du résultat 2022 – Budget primitif 2023
- 5) Contrat Territoire Ouest Alsace
- 6) Divers
 - DIA

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc (Maire)
VAUBOURG Pascal (1er adjoint)
MAHLER Etienne (2ème adjoint)
MERCKLING Claude (3ème adjoint)
BALZER Vanessa
CURTO Aïcha
JACKY Olivier
KUHLM Pierre
MERCKLING Stéphanie
RECHT Anne

Signatures :

KRAPFENBAUER Marc
Maire

CURTO Aïcha
Secrétaire de séance